Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21 DEC. 2023
ID : 007-210700647-20231219-000975-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 23
présents : 16

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :
Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, Mme HORNEGG Johanna, M. PERRIN Roger, Mme GRATESOL Nicole, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, M. MARION Jean François, Mme FONTANEL Sophie, Mme SECCO Brigitte, M. BOUCHARDON Thierry.

Procurations :
M. SERRE Denis à M. PERRIN Roger
M. RICHARD Frédéric à Dr CHABAL Jacques
M. CLAVEL Christophe à Mme CHANEAC Brigitte
Mme LABAUNE Sophie à Mme HORNEGG Johanna
Mme AUBERT Yolande à Mme ROURE Marie-Christine
M. SANIEL Jean-Paul à M. CUMIN Gérard
Mme BOS Elise à Mme PINET Monique

Secrétaire de séance : M. MARION Jean François

Délibération N° 42 – 2023

07064	LE CHEYLARD	DM n°4 2023
Code INSEE	BUDGET COMMUNE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

REGUL ICNE 2022-2023+INTERETS LIVRET A

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	23 050,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	26 050,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74833 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 050,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 050,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	26 050,00 €	0,00 €	26 050,00 €
Total Général		26 050,00 €		26 050,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE son Maire à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

MAIRIE DU CHEYLARD (ARDECHE)

Affiché en Mairie le 21 décembre 2023
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 21 décembre 2023